



Commune de Grancy

# GRANCY-INFO

OCTOBRE 2024



## FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé du **28 octobre au 1er novembre 2024**. Réouverture le **lundi 4 novembre à 17h00**.



## EMPLOYÉ COMMUNAL ITINÉRANT POUR 4 COMMUNES

Les Municipalités de Chavannes-le-Veyron, Grancy, La Chaux et Senarclens mettent au concours le poste d'un-e EMPLOYÉ-E COMMUNAL-E POUR LES QUATRE COMMUNES



Taux d'occupation entre 80 et 100 %

Conditions d'engagement:

- Avoir la nationalité suisse ou permis C
- Être apte à travailler de manière indépendante et en lien avec plusieurs employés communaux
- Avoir le sens des responsabilités et d'un travail méticuleux
- Être polyvalent pour pouvoir travailler aussi bien à l'intérieur (entretien des bâtiments), en plein air (entretien des routes, espaces verts, etc.) et sur quatre communes différentes
- Être titulaire d'un permis de conduire (voiture), le permis BE (remorque) serait un plus
- Habiter dans une des communes ou dans les environs immédiats
- Avoir la souplesse pour des services de piquet les jours fériés avec intervention ponctuelle possible (station d'épuration et déneigement)
- Assurer le remplacement à l'entretien de la STEP et une présence aux déchetteries

Nous offrons:

Salaire en rapport avec les qualifications et l'exigence du poste

Travail varié sur les quatre communes

Entrée en fonction: dès le 1er mai 2025 ou à convenir

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M.

Michel Siegrist, syndic de Grancy Tél. 079 596 99 52

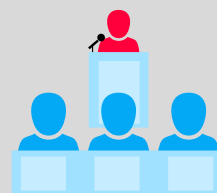
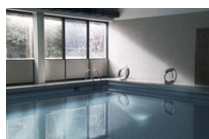
Les offres, accompagnées d'un curriculum vitae et des copies de certificats, sont à adresser à la Municipalité de Grancy, Place de la Fontaine 1, 1117 Grancy jusqu'au 15 novembre 2024.

Il ne sera répondu qu'aux personnes répondant au profil recherché.



## PISCINE DE COSSONAY - ASPIC

Profitez de la piscine couverte de Cossonay. En tant que commune membre de l'ASPIC, les habitants sont au bénéfice de tarifs préférentiels (indigènes) sur les abonnements semestriels et annuels. Veuillez consulter le site internet [www.aspicoss.ch](http://www.aspicoss.ch) - téléphone 021 863 13 50 - adresse route d'Aubonne 7 - 1304 Cossonay.



## CONSEIL GENERAL

La prochaine assemblée du Conseil général aura lieu le **lundi 9 décembre 2024 à 19h00** à la salle villageoise de Grancy suivie de la fondue. Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer auprès du Président du Conseil courriel: [conseilgeneral@grancy.ch](mailto:conseilgeneral@grancy.ch) ou bien auprès du Bureau 10 minutes avant l'assemblée.



[WWW.GRANCY.CH](http://WWW.GRANCY.CH)



## INFORMATIONS

### Au cœur de la Municipalité

Nous espérons que toute la population a pu lire la présentation de notre commune dans la FAO. Si vous n'avez pas eu l'occasion de faire cette lecture enrichissante, allez voir directement sur le site de la Commune : [www.grancy.ch](http://www.grancy.ch).

Du 1er juillet au 23 septembre, la Municipalité a :

- Pris acte du décompte final de la péréquation cantonale 2023 : CHF 687'147.-
- Commencé les travaux de construction d'une voirie et déchetterie sur la parcelle 349
- Accepté le plan d'action par le Canton pour le recensement et la préservation des hirondelles et martinets sur la commune
- Accepté la pose de panneaux solaires sur les bâtiments sis aux parcelles 171 et 127
- Reçu la réponse du Canton à la demande de subvention pour le programme de soutien à la construction en bois vaudois concernant la déchetterie et la voirie. Elle recevrait CHF 8'690.-. Malheureusement, l'enveloppe est déjà allouée pour le moment !
- Pris connaissance des résultats du contrôle de vitesse effectué le 12 juillet de 9h00 à 11h25 sur la route de Cottens. 326 véhicules contrôlés. 9 ont été dénoncés. Le taux d'infraction est de 2,76% alors que le taux du Canton est de 2,85%
- Pris acte que la salle de gym sera utilisée pendant toutes les périodes lors de l'année scolaire 2024-2025
- Pris acte de l'entrée en vigueur de la modification de l'article 15LPRPNP. Ce sont les nouvelles procédures simplifiées pour l'abattage d'arbre. D'une manière générale :

- Tout abattage d'arbre doit faire l'objet d'une demande à la Municipalité et doit être remplacé par un arbre de même valeur et indigène (art. 7.5 du Règlement communal d'aménagement du territoire et de construction)

- L'abattage d'un arbre remarquable nécessite une mise à l'enquête. Il est possible de se renseigner à la commune pour connaître les arbres remarquables

- En cas de constat avéré d'abattage illicite, l'art. 130 LATC (contraventions) est réservé. Une compensation de même valeur écologique sera en outre exigée

- Signé l'acte notarié pour l'achat de la parcelle 350 qui fait suite au préavis 1/2024
- Reçu l'étude et l'échéancier possible pour la réfection de certains chemins AF
- Continué sa réflexion sur l'aménagement de la place de la Fontaine
- Installé de nouveaux bancs et tables à Surchaux, aux Pâles et à l'entrée de la forêt vers les cibleries



### GREFFE MUNICIPAL ET CONTRÔLE DES HABITANTS

**Mme Mireille Hofer**  
Secrétaire municipale

Heures d'ouverture:  
lundi de 17h à 18h  
mardi de 7h30 à 11h

Tél bureau: 021 861 14 80

[admin@grancy.ch](mailto:admin@grancy.ch)

### EMPLOYÉS COMMUNAUX

**M. Beat Baumann**  
Employé communal  
Tél privé: 079 378 29 20  
**Mme Nathalie Araujo de Sa**  
Concierge collège  
et salle villageoise

Tél privé : 076 418 41 98 du  
lundi au vendredi de 08h00  
à 12h00 et 13h00 à 18h00

### BOURSE

**Mme anne Abegg**  
Boursière communale

Heures d'ouverture:  
mercredi 8h à 9h

Tél bureau: 021 861 14 80

[bourse@grancy.ch](mailto:bourse@grancy.ch)

LA MUNICIPALITÉ

MUNICIPALITÉ DE GRANCY  
PL. DE LA FONTAINE 1 - LE COLLÈGE  
1117 GRANCY

[WWW.GRANCY.CH](http://WWW.GRANCY.CH)